

Agriculture | Agriculture, et les femmes alors ?



Ce 21 novembre, l'ANEFA 64, en partenariat avec la FDSEA 64, le CFPPA et la MSA Sud-Aquitaine, organisait un séminaire sur le thème de la parité hommes-femmes en agriculture. L'occasion de sensibiliser, d'informer sur ce sujet ainsi que de donner la parole à ces femmes, salariées agricoles, exploitantes ou en cours d'installation. Des échanges qui se sont tenus à Denguin, au sein de l'atelier de la pépinière viticole Salettes. Il n'y a pas de hasard, la pépinière dirigée par Thibault de Salettes emploie majoritairement... des femmes.

Côté salariat agricole, « le département des Pyrénées-Atlantiques est le 2ème département de Nouvelle-Aquitaine en part d'emploi des femmes » annonce Aline Darribère de l'ANEFA 64. En effet, sur les 11 412 salariés agricoles du département, 42% sont des femmes. Un chiffre qui bat d'un cheveu la moyenne régionale établie à 41%. Dans les deux cas c'est mieux, du point de vue de la parité, qu'au niveau national où, sur presque 900 000 salariés agricoles, on compte (et ce n'est déjà pas si mal...) 37% de femmes. Une répartition homme-femme au niveau du département qui se retrouve peu ou prou dans les mêmes proportions à l'intérieur des différents secteurs agricoles, à l'exception des entreprises de travaux agricoles, qui restent profondément masculin avec seulement 9% de femmes...

Côté non salariées, qu'elles soient "aides familiales", "conjointes collaboratrices", ou "chefe d'exploitation", les équilibres ne sont plus tout à fait les mêmes relève quant à elle Marie-Line Cabé de la MSA Sud-Aquitaine. « Dans le département, sur les 8 151 chefs d'exploitation à titre principal, 2 199 sont des femmes, c'est 27,5% des effectifs. Sur les 2 042 chefs d'exploitation à titre secondaire, 567 sont des femmes. Mais les choses vont vers un meilleur équilibre puisque sur les 161 installations enregistrées en 2017 dans les Pyrénées-Atlantiques, 43% sont portées par des femmes. »

Des statuts variés, pas toujours valorisant du travail effectué

Pour autant, en dehors de cheffe d'exploitation ou de salariée, les femmes en agriculture peuvent avoir deux autres types de statuts : celui d'« aide familiale » ou encore celui de « conjointe collaboratrice », qui n'ont que pour principal avantage d'être porteurs d'une couverture en cas d'accident sur l'exploitation. Même si ces statuts ont été améliorés au fil du temps (« et le statut de conjoint collaborateur n'existe que depuis 1999, avant les femmes travaillaient sur l'exploitation en toute invisibilité », rappelle Maryse Hounieu, présidente de la commission agricultrice de la FNSEA 64), ils restent peu valorisants pour celles qui en « bénéficient ». En termes de retraite

notamment, une agricultrice "conjointe collaboratrice", même si elle travaille sur l'exploitation autant que son mari, ne pourra au maximum cotiser que 18 points de retraite par an, quand l'époux ne connaît de limite à sa cotisation (pas forcément très élevé pour autant...) que la hauteur de son revenu... Et même au regard des droits et prestations associées au statut de chef(fe) d'exploitation, il est souvent plus avantageux d'être salarié(e) agricole, notamment en termes de pension de retraite mais aussi de pension invalidité pour handicap ou d'incapacité suite à un accident du travail, souligne Marie-Line Cabé. Et cela quel que soit le genre de la personne.

Toujours est-il que malgré les difficultés (que l'on soit homme ou femme), le monde agricole attire bel et bien et de plus en plus, les femmes. Un mouvement visible dès les bancs de l'école. Au niveau national, 46% des élèves sont des filles ; et, en formation adultes, les femmes représentent 45% des stagiaires en reconversion vers une nouvelle vie professionnelle dans le monde agricole. C'est précisément le cas des témoignages donnés à entendre ce jeudi matin. Pour Nadège Pouey Mirou, après une carrière dans la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière, cette épouse d'éleveur a décidé pour ses 40 ans de sauter le pas, et rejoindre son mari sur son élevage de bovins lait. Originaire de Bordeaux, et sans avoir jamais travaillé dans le secteur agricole, elle a pourtant choisi dans sa jeunesse de passer un BTS Production animale, inspirée par des grands-parents et un oncle éleveur de brebis allaitantes en Vallée d'Ossau. Son installation prochaine au sein du Gaec familial à Lys est donc un genre de « retour aux sources », « mais pas sans une modernisation de l'exploitation ».

Un souffle nouveau pour de meilleures conditions de travail

Passer 8 heures par jour à la traite, et se casser le dos à porter des seaux remplis de litres de lait, très peu pour elle. « Avec mon installation on a mis en place des robots de traite. Globalement mon arrivée permet de mettre en place une réflexion plus large sur la pénibilité au travail sur l'élevage. Une réflexion que mon mari et ses parents, désormais à la retraite ne s'autorisaient pas. On avait mal au dos, on avait mal au dos, c'était comme ça. » C'est donc un souffle nouveau pour l'exploitation qui voit se mettre en place une nouvelle organisation non seulement plus agréable pour les exploitants eux-mêmes, « mais qui permettra aussi de se faire remplacer plus facilement si on souhaite prendre quelques jours de congés... ». Décidément l'arrivée de Nadège sur la ferme, sonne comme une petite révolution... Quant au statut choisi : « pour l'heure je suis conjointe collaboratrice parce que je suis encore en disponibilité de la fonction publique, mais au 1er janvier je serai cheffe d'exploitation, associée au Gaec avec mon mari. A partir du moment où j'entre dans l'exploitation, je veux être à égalité avec lui; mon travail vaut autant que le sien. »



Solène Méric

Crédit Photo : Aqui.fr
Publié sur aqui.fr le 22/11/2019
[Url de cet article](#)